



REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

10^{ème} tournoi Rapide de Cergy-Pontoise Echecs



Article 1 : Organisation

Le club de **Cergy-Pontoise Echecs** organise le **10^{ème} tournoi Rapide de Cergy-Pontoise Echecs**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2023-2024. Ils devront avoir un ELO rapide strictement inférieur à 2400.

Ce tournoi se déroule en 9 rondes à la cadence de 15min + 3s/coup. Les résultats sont comptabilisés pour le classement FIDE rapide de juin 2024.

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE).

L'article A.5 de l'Annexe A des règles du jeu, spécifique au jeu rapide, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et auront réglé les droits d'inscription précisés à l'article 4 ci-dessous.

Article 3 : Horaires et lieu de jeu

Lieu : Gymnase du Gency, 1 Rue du Pampre d'Or - 95800 CERGY.

Clôture des inscriptions : le 5 Mai 2024 à 9h30 ou après atteinte du nombre maximal de 200 joueurs.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : le 5 Mai 2024 de 9h à 9h30.

Rondes 1 à 4 : 9h45 - 12h30	Rondes 5 à 9 : 13h30 - 17h00
Remise des prix : Vers 17h30	

Article 4 : Inscriptions et prix

Droits d'inscription :

	Jusqu'au 14/04/2024	Après le 14/04/2024	Le 05/05/2024
Adultes - - - ->	10 euros	16 euros	24 euros
Jeunes moins de 20 ans (*) - - - ->	5 euros	8 euros	12 euros

(*) au 1^{er} janvier 2024

Les droits d'inscription sont totalement reversés en prix. Il est prévu des prix au général pour les 3 premiers, voire les 5 premiers selon le nombre d'inscrits, des prix par catégorie ELO et des prix aux premiers (ères) féminines, jeunes et vétérans. L'organisateur garantit un minimum de 1 000 euros de prix, dont 300 euros au premier au général.

La liste et le montant des prix seront affichés dans la salle de jeu au plus tard après la ronde 4 .

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Forfaits

A partir de 15 minutes de retard à une ronde, un joueur est considéré comme forfait pour la ronde en cours.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir n'est pas apparié à la ronde suivante.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction juridique de la DNA pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 6 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : nombre de victoires puis buchholz tronqué des deux plus faibles adversaires et enfin la performance.

Article 7 : Conduite des joueurs

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans les lieux du tournoi.

Article 8 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits de tricherie sont avérés.

Article 9 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Alban LAUER (Arbitre fédéral d'Open).

Des arbitres adjoints seront nommés et ajoutés sur le présent règlement avant le début du tournoi.

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Arbitre Principal

Alban LAUER

L'Organisateur

Pour Cergy-Pontoise Échecs,

Thomas DAUPHIN